

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
AIROLDI Michel	MOUREY Martine	VARCHON Daniel
CUSINATO Françoise	MOULIN Cyril	THEVENOT Marie-Christine
GHARBI Stéphanie	RACLE Olivier	
Etaient absents excusés		
BELOT François	a donné procuration à	RICLOUX Benoît
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
GIACOMINI Sébastien	a donné procuration à	GHARBI Stéphanie
POUZOL Michel	a donné procuration à	AIROLDI Michel

Madame Françoise CUSINATO a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Ouverture de la séance à 20 h 30**

### Délibérations

#### 01 – Enseignement – Accueil d'un stagiaire

Madame Le Maire propose d'accueillir en mairie un stagiaire préparant un CAPA jardinier paysagiste.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice du stagiaire Maxime DODIN de NOIRONTE, d'un stage de Septembre à Décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### 02 – Enseignement – Accueil d'un stagiaire

Madame Le Maire propose d'accueillir à la mairie une stagiaire préparant un Diplôme Universitaire de Gestionnaire Administratif – Secrétaire de mairie à l'université de Franche-Comté.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice du stagiaire Lisa PARREAUX de PELOUSEY, d'un stage du 04 décembre 2017 au 29 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

### 03 – Personnel communal – Suppression et création de postes – Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 10 Juillet 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

#### **Madame Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 17 H 30

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 :

Grade : adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 17 H 30.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017

Grade : adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

### 04 – Personnel communal – Suppression et création de postes – Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 10 Juillet 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

#### **Madame Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à 35 H 00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 juillet 2017 :

Grade : adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 2

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 H 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 Juillet 2017 :

Grade : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

### 05 – ENEDIS/ERDF – Réseau haute-tension – rue du Séminaire - convention

ENEDIS/ERDF va entreprendre des travaux de restructuration de son réseau haute tension, rue du Séminaire.

Un poste de transformation sera installé sur une parcelle communale référencée AB 238.

Pour la réalisation de ces travaux, ENEDIS/ERDF propose la validation de deux conventions :

1 – Convention de servitude pour mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation – parcelle AB 238

2 – Convention de servitude pour le passage de canalisation électrique souterraine – parcelles AA 46 et AB 223-238

Après exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces deux conventions et autorise Madame Le Maire à les signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

### 06 – Éclairage public – parking de l'église – demande de subvention

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public du parking de l'église, l'entreprise CITEOS a présenté un devis de 10 340 € HT pour la fourniture et la pose de luminaires et la dépose de l'existant.

Le SYDED finance ce type de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'éclairage public du parking de l'église dont le montant s'élève à 10 340 € HT
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres 5 667 € 32
  - Subvention SYDED – 45.20 % 4 673 € 68
- Sollicite l'aide du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economie d'Energie générés par l'opération susvisée.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 7 – Extension, accessibilité et réhabilitation de la mairie – Lot 12 – Electricité – Avenant

Le Maître d'œuvre a présenté à la commune la proposition de l'entreprise MARIE pour l'avenant n° 4 au lot 12 – Electricité, courants forts et faibles du marché d'extension, d'accessibilité et de réhabilitation de la mairie, d'un montant HT de 315 € 00, soit 378 € 00 TTC.

Lors de sa réunion du 4 Juillet 2014, la Commission Marché A Procédure Adaptée a donné un avis favorable à cet avenant, modifiant le marché ainsi :

	<b>HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>TTC</b>
Marché initial	23 271.00 €	4 219.20 €	27 490.20 €
Avenant n° 1	1 015.00 €	203.00 €	1 218.00 €
Avenant n° 2	53.00 €	10.60 €	63.60 €
Avenant n° 3	- €	435.00 €	435.00 €
Avenant n° 4	315.00 €	63.00 €	378.00 €
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>24 654.00 €</b>	<b>4 930.80 €</b>	<b>29 584.80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision de la commission et autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n° 4 de l'entreprise MARIE d'un montant de 315 € 00 HT.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 07 - Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

### QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe :

Préfecture

- o Elle a participé à une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française d'un couple de pelouséens : présence très appréciée et cérémonie émouvante...
- o L'association des maires du Doubs a proposé en lien avec les services de l'état une évaluation des premiers mois de la mise en œuvre des dispositifs de recueil pour l'instruction des cartes nationales d'identité disposés dans quelques communes seulement comme pour les passeports. Le bilan est plutôt négatif : les communes équipées sont débordées, les administrés subissent des délais d'attente conséquents... La préfecture propose l'installation de nouveaux appareils. Après discussion, les élus proposent d'étudier la possibilité d'une installation en mairie.

Grand Besançon :

- o Une explication de la méthodologie du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement a été présentée. Les élus grand bisontins ont validé les modalités lors du dernier conseil communautaire à une large majorité et il conviendra que les communes se positionnent d'ici octobre. Après explications et échanges, les conseillers souhaitent obtenir des renseignements complémentaires concernant la partie eaux pluviales uniquement : les possibilités de conventionnement afin de garantir le travail réalisé par les agents communaux (à quel niveau?), le détail des ratios qui concernent exclusivement la partie fonctionnement des eaux pluviales, les modalités de gouvernance... Ces éléments seront présentés lors de la prochaine séance. Les conditions de transfert du budget assainissement n'appellent aucun commentaire. Le détail de ce transfert sera aussi expliqué dans le Trait d'Union.

À noter que les conseillers communautaires du secteur ouest ont décidé après concertation de rester au Syndicat des Eaux du Val d'Ognon, syndicat qui est bien reconnu pour être bien géré et rend un service efficace. La représentation des élus grand bisontins sera par contre retravaillée car elle ne correspond pas actuellement à la réalité du poids de la facturation de ce secteur.

- o Rédaction du Projet de territoire : une synthèse des rencontres de secteurs et des différents groupes de travail est présentée afin d'informer sur les grands axes communs qui semblent se dégager de la démarche.
- o De nombreuses communes subissent les rassemblements des gens du voyage et le stationnement illicite de caravanes. Les élus remercient les agriculteurs qui jouent le jeu à Pelousey et évitent ainsi pacifiquement de nouvelles installations.

- CitésLab est un dispositif en lien avec la Boutique de Gestion (BGE) qui est soutenue par le Grand Besançon. La volonté est d'inciter et accompagner la création d'entreprises. Ces actions ont été présentées en réunion de secteur.
  - Rappel également des partenariats avec AKTYA pour les offres de bureaux, locaux d'activités et locaux commerciaux, et la SEDD pour la partie aménagement...
  - Il est rappelé la situation d'incompatibilité et d'inéligibilité entre les qualités d'agent et élu d'une collectivité, la commune n'est pas concernée...
  - Viotte – Campus – Temis – LIGNE 3 : une nouvelle réunion publique a permis de détailler les travaux liés à cette nouvelle ligne de transport en commun.
  - Les grand bisontins peuvent désormais visiter une caborde au Musée de Nancray.
  - Le dispositif Vital'été à la Malcombe sera à nouveau mis en place cette année avec le soutien de la ville de Besançon et du Grand Besançon.
- Le directeur du foyer de vie du Château d'Uzel a envoyé un courrier de remerciement à l'attention de la commune en suite à sa coopération lors d'un incident survenu en leurs locaux. Le maire tient à saluer les bonnes relations : l'ADAPEI a en effet accepté le passage du camion de collecte sur sa chaussée et le passage d'une ligne électrique souterraine qui a facilité le projet d'enfouissement porté par ENEDIS.
  - Le Syndicat du Val de L'Ognon a signalé en commune un raccordement sauvage, sans autorisation, à l'eau potable. Les élus sont vraiment scandalisés par cet agissement. Le SIEVO va juridiquement pouvoir opérer un rattrapage sur deux ans d'arriéré, la commune fera de même sur la partie assainissement.
  - Une famille du quartier du Champs Pusy demande un marquage au sol central sur la voirie afin de mieux visualiser la route et éviter aux automobilistes de se déporter sur les accotements. Les élus partagent qu'il serait bon d'anticiper les travaux envisagés pour le déplacement de l'abri bus vers la rue de Frachères et la réalisation de la continuité d'un chemin piéton en direction de la rue du champ Pusy depuis la rue de Frachères.
  - De nombreuses publications liées à la santé publique comme la prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire, la maladie de Lyme sont disponibles sur le site de l'INPES. Il est proposé d'établir des liens avec le site de la commune.
  - La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Doubs a réuni son Conseil d'Administration le 27 juin à Pelousey et a ensuite organisé une conférence de presse à l'EARL FONTAGNEAUX avec l'association Familles Rurales. Le maire a rencontré les protagonistes, reçu les explications de cette démarche qui vise à protéger à la fois les producteurs et consommateurs notamment sur le bon étiquetage des produits.
  - Le rapport d'activité 2016 du Sybert est présenté dans ses grandes lignes. Il est disponible sur le site du Sybert.
  - Benoît Ricloux et le maire ont participé au conseil d'école du 22 juin 2017. Le compte rendu sera envoyé aux conseillers pour parfaite information, à noter principalement : le départ de 4 professeurs et une AVS : Mmes Robert, Charles, Demangel, M Schuler et Mme Keita, la décision commune prise après échanges de rouvrir la discussion sur la réforme des rythmes scolaires en septembre pour acter un éventuel changement en septembre 2018 avec tous les acteurs du Projet Éducatif de Territoire. Une information en ce sens a été transmise aux parents d'élèves. Des stages de remise à niveau seront proposés début juillet et fin août dans notre école par l'éducation nationale.
  - L'association des Francas a informé des activités d'été : trois camps ou mini-camps sont proposés cette année avec succès. La fréquentation des accueils classiques comme pour la 3eme semaine est en baisse comme dans de nombreux centres... Un spectacle Mousika Sika a permis de réunir tous les parents et enfants en fin d'année scolaire.
  - La gendarmerie lors de la réunion de secteur du 30 juin 2017 a présenté les chiffres liés aux atteintes aux biens en baisse par rapport à l'an passé sur la COB, en légère hausse pour les atteintes aux personnes. Pour Pelousey spécifiquement, moins de procédures liées aux atteintes aux biens et bilan identique pour les atteintes aux personnes. Des actions spécifiques sont menées pour la prévention des accidents de la route qui sont en hausse dans la COB, aucun sur Pelousey. Au total, une forte augmentation des infractions relevées au premier semestre 2017.

- Avec les maires du secteur, le Maire a assisté au départ en retraite et remise des insignes de chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur de Gabriel Baulieu, 1er vice-président du Grand Besançon.
- L'association des Restaurants du Cœur et l'Association des anciens combattants du canton d'Audeux remercient le conseil municipal pour les subventions versées.
- Le président du comité de jumelage demande officiellement le versement de la subvention votée au budget en mars mais soumise à projet. Le comité prépare activement en collaboration avec l'ALE l'événement Cap Mozzagrona et prévoit un voyage en parallèle à l'événement. Les élus valident le versement.
- Daniel VARCHON informe qu'il gère quelques problèmes d'eau stagnante signalés par des particuliers, certains étant plus complexes que d'autres à résoudre rapidement. Tout est fait en tout cas pour réparer dans les meilleurs délais.
- Daniel Varchon informe qu'une opération balayage a lieu avec une entreprise de Pirey. Les employés avaient effectués un « décroutage » et balayage des trottoirs en amont. L'opération sera renouvelée à l'automne.
- Stéphanie Gharbi relate la réunion du Comité Consultatif Bois : un point a été fait sur l'affouage et le martelage. Elle tient à saluer avec l'ONF le très bon travail des affouagistes locaux. La régénération fonctionne bien. Une nouvelle coupe sera donc prévue sur les parcelles 10 et 11. Les résineux proches de la station d'épuration seront coupés ainsi que les frênes qui sont tous malades. Ils seront coupés à temps et pourront être valorisés.
- Elle informe également que l'entreprise BLODEPE fera bien à l'automne la vidange du 3<sup>ème</sup> bassin. Les roseaux ont suffisamment poussés dans les 2 autres bassins.
- Benoît Ricloux informe que le Comité Consultatif Urbanisme est mobilisé particulièrement sur la problématique des clôtures. Rappel : elles sont soumises à autorisation d'urbanisme, elles ne doivent pas dépasser 1,80m et être complètement occultantes si elles sont placées en limite de propriété. Des rencontres avec les pétitionnaires sont organisées pour faire évoluer les travaux non conformes ou non déclarés.
- Daniel Varchon informe des travaux de voirie rue du Chêne Bénit. Une dernière phase de travaux reprendra en septembre avec un bicouche dans le bas de Barband.
- Françoise Fumey demande à ce qu'on réfléchisse à l'interdiction de circuler des camions dans la rue du Chêne Bénit car il y en a de plus en plus. Les conseillers sont d'accord.
- Michel Airoldi demande s'il est possible de rappeler aux particuliers leurs obligations d'entretien de haies proches des trottoirs, certaines empêchant la circulation des piétons... Le maire répond qu'un dialogue est d'abord privilégié dans ce cas, un courrier suit si la situation n'évolue pas...
- Benoît Ricloux présente le compte-rendu de la réunion du comité consultatif festivités qui prépare d'ores et déjà la nouvelle édition des fondus de la marche du 25 novembre.  
Il présente également le bilan de Pelousey en Folie : de bons retours en général, les associations motivées à travailler ensemble, un manque d'info sur le concert...
- Françoise Fumey relate la dernière rencontre avec JDBE à propos de la rue du Terne dans le but de préparer une réunion publique qui sera décalée en septembre car des analyses sont à compléter comme la structure de la chaussée pour chiffrer les travaux précisément.
- Benoît Ricloux a participé à l'assemblée générale de l'ALE : une association dynamique qui se porte bien et remercie la commune et ses employés pour le soutien.  
Il a participé aussi à celle de l'association de chasse au cours de laquelle toutes les obligations réglementaires ont été exposées. La bonne coopération a été saluée par la commune.  
Il précise que par ailleurs le club de Hand-ball de Pouilley-Les-Vignes a élu son nouveau président.
- Françoise Cusinato a participé à l'assemblée générale de la Chorale Krysalya : un nouveau bureau a été élu : Présidente : Fabienne LEJEUNE, Vice-Président : Alain TYRODE, Trésorière : Françoise CUSINATO, Secrétaire : Nelly LAURENT. Tous remercient pour le prêt gracieux de la salle St Martin.

- Le mariage du conseiller municipal Olivier Racle avec Caroline Colin a été célébré le 17 juin avec les félicitations de toute l'équipe municipale.

**AGENDA :**

**Agenda des élus :**

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité

**Prochain conseil municipal :** Lundi 11 Septembre 2017

**Fin de la séance à minuit**